



WARA

PARLONS-EN !

UN GUIDE DE DISCUSSION POUR
ACCOMPAGNER CHAQUE ÉPISODE TÉLÉVISÉ



UN GUIDE DE DISCUSSION POUR ACCOMPAGNER CHAQUE ÉPISODE TÉLÉVISÉ

Le guide de discussion fournit un appui à l'animateur·rice chargé·e de diffuser un épisode de la série télévisée et d'animer un débat suite à la projection. Une fiche accompagne chaque épisode. À partir de situations vécues par les personnages de la série, le guide a pour objectif de favoriser les discussions et les échanges sur des sujets en lien avec la citoyenneté et la gouvernance démocratique. L'animateur·rice a un rôle de modérateur des débats. Il ·elle oriente la discussion mais n'apporte pas toujours les réponses.

Pour aider l'animateur·rice à répondre aux questions sur certaines thématiques importantes, des messages et des informations clés sont intégrés à la fin des fiches thématiques mises à disposition en complément.

Le guide de discussion par épisode prend la forme d'un parcours de réflexion avec différentes étapes.

L'animation des échanges peut se dérouler de la manière suivante :

DIFFUSION D'UN ÉPISODE (ENVIRON 40 MINUTES)

3

QUESTIONS GÉNÉRALES

Ouvrir la discussion par des questions générales sur l'épisode. Cette étape est très importante, l'animateur·rice doit laisser les participant·e·s s'exprimer librement sur des situations qui les ont interpellé·e·s avant de venir aux situations préalablement identifiées pour chaque épisode.

QUESTIONS SUR LES SÉQUENCES

Recentrer la discussion sur certaines situations/problématiques traitées dans l'épisode. Pour chaque épisode, une à deux séquences ont été choisies et des questions permettent d'aider les participant·e·s à les restituer et à en débattre. La séquence sur laquelle portent les questions peut être restituée, vidéo à l'appui, une seconde fois, si l'animateur·rice juge que c'est nécessaire, pour faciliter la compréhension.

QUESTIONS LIANT LA FICTION ET L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Faire le lien entre les situations traitées dans les séquences et le vécu des participant·e·s afin d'inciter les communautés à partager leurs propres expériences. Cette partie des échanges est essentielle.

DÉROULÉ TYPE D'UNE SÉANCE

Diffusion de l'épisode

Questions générales

Restitution de la séquence 1

Questions sur la séquence 1

Question sur la thématique de la séquence 1

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

Restitution de la séquence 2

Questions sur la séquence 2

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

4

SOMMAIRE

Épisodes	Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3
Épisode 1 : l'arrestation	La citoyenneté	La corruption	-
Épisode 2 : l'accident	Droit de manifester	-	-
Épisode 3 : la manifestation	Le leadership féminin	L'accès à la justice	-
Épisode 4 : le pamphlet	L'état civil	La liberté d'expression	-
Épisode 5 : l'épidémie	La bonne gouvernance	Le dialogue intergénérationnel	-
Épisode 6 : Bintou	Le droit à l'information	L'engagement civique	Le clientélisme
Épisode 7 : Kidnapping	L'égalité femme-homme	La gouvernance inclusive	-
Épisode 8 : la décharge	L'accès à l'information publique	L'E-citoyenneté	-



Épisode 1

L'ARRESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Le Marché-Gare de Tanasanga est menacé de destruction. La jeune étudiante Aïcha Diallo remue ciel et terre pour sauver la principale source de revenu de sa grand-mère et dévoile au grand jour le fait de corruption à l'origine de la décision municipale de démolition du marché. A l'Université Régionale de Tanasanga (URT), le professeur Moutari Wara, délivre un cours pour le moins animé sur les droits et les libertés fondamentales. Non loin de là, la professeure Shugger est arrêtée en plein cours, à la surprise générale.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. La citoyenneté
2. La corruption

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

MAGISTRAL MOUTARI

Dans son cours, Moutari revient sur les différentes générations de droits et plus particulièrement sur les droits civils et politiques. Il interroge Gambo sur les différents droits des citoyen-ne-s avant d'être interpellé par un élève sur la question des bourses. La jeune Aïcha arrive en cours, et se livre à un duel d'anthologie avec le jeune Samir. L'amphithéâtre est conquis par ce débat de très haut niveau entre les deux étudiants... Au plaisir d'un Moutari admiratif devant la jeune Aïcha.

6



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quelle matière le professeur Wara enseigne-t-il à l'Université ? A quoi correspondent les droits de première génération auxquels il se réfère ? Que répond Gambo à l'interrogation du professeur Wara ? Sur quel droit fondamental Aïcha et Bachir débattent-ils en duel ? Que reproche Aïcha à Moutari à la fin du cours ?

AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Selon vous, qu'est-ce que la citoyenneté ? Quels sont les droits des citoyen-ne-s ? La citoyenneté implique-t-elle uniquement des droits ? Quels sont les devoirs du/de la citoyen-ne ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? Connaissez-vous des personnes que vous considérez comme citoyen·ne·s modèles ? Si vous deviez vous attribuer une note (de 1 à 10) en matière de citoyenneté : quelle serait-elle et pourquoi ? Racontez-nous votre dernier acte citoyen.

SÉQUENCE 2

CE CHER MARCHÉ

Stagiaire chez Bolingo, Gambo assiste à un échange de gros sous entre son patron et l'adjoint au maire Mbengue, actant la destruction du Marché-Gare. Prévenue par Gambo, Aïcha s'introduit chez Bolingo et trouve des informations confidentielles, faisant capoter le deal entre la Mairie et le promoteur immobilier.



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Qui est cet homme dans le bureau avec Bolingo ? De quoi parlent-ils ? Comment l'adjoint au maire peut-il aider Bolingo ? Comment Bolingo remercie-t-il l'adjoint au maire Mbengue ? Que cherche Aïcha chez Bolingo ? A qui envoie-t-elle les documents et pourquoi ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

La séquence entre les deux hommes vous paraît-elle normale ? Comment qualifiez-vous cet échange de bons procédés entre les deux hommes ? Selon vous, qu'est-ce que la corruption ? Existe-elle dans votre communauté, société ou pays ? Selon vous, qui en est principalement responsable ?

A qui revient-il de lutter contre la corruption ? Selon vous, le·la citoyen·ne est-il plus souvent l'auteur ou la victime de la corruption ? Existe-t-il dans votre communauté, société ou pays, des organismes de lutte contre la corruption ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

Information (s) clé (s)

- Chaque année, Transparency international publie un rapport sur l'état de la perception de la corruption dans le monde à l'aide de l'outil d' « Indice de Perception de la Corruption » (**I.P.C**).
- Avec un score moyen de 32 (sur 100), l'Afrique subsaharienne est la région la moins performante sur l'Indice de Perception de la corruption.
- Les secteurs les plus concernés par une forte perception de la corruption sont généralement la **sécurité publique**, l'**administration**, et le **monde politique**.

FOCUS

Un·e fonctionnaire qui demande une somme en liquide afin de traiter un dossier plus rapidement qu'il·elle ne le ferait en temps normal pratique la corruption. Les forces de l'ordre qui arrêtent abusivement des automobilistes puis les laissent repartir moyennant une somme d'argent pratiquent la corruption. Un·e citoyen·ne proposant une somme d'argent pour l'obtention d'une faveur pratique la corruption. La fréquence de ces faits engendre leur banalisation ainsi qu'une forme d'acceptation de la part des citoyen·ne·s, au détriment d'une prise de conscience collective sur le coût social et économique de telles pratiques. En 2019, 1 africain sur 4 reconnaît avoir payé un pot-de-vin pour faciliter son accès à un service public. Une part non négligeable des pays africains est bien souvent épinglée par les rapports sur l'état de la perception de la corruption publiés chaque année par Transparency International. Avec un score moyen de 32 (sur 100), l'Afrique subsaharienne est la région la moins performante sur l'Indice de Perception de la corruption.



Épisode 2

L'ACCIDENT

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

A l'université, Gambo organise une manifestation pour protester contre le non versement des bourses et l'arrestation de la professeure Shugger. Des forces de l'ordre visiblement prêtes à en découdre font face aux manifestant·e-s, mais le recteur de l'université, Ganka, leur demande de partir. Il assure les élèves de son soutien et leur promet que les bourses ne tarderont pas. Parallèlement, un grave accident du travail survenu à l'usine de l'entreprise nationale STAT révèle de nouveaux manquements vis-à-vis de la jeunesse tanasangaise.

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Le droit de manifester

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

MANIFESTEMENT

Les étudiant-e-s de l'URT manifestent pacifiquement au sein de l'université. Mené-e-s par Gambo, ils-elles protestent contre l'absence des bourses et l'arrestation de la professeur Mariam Shugger, en plein cours. La police anti-émeute, visiblement prête à en découdre leur fait face. Ganka Barry, recteur de l'université, intervient pour apaiser les tensions.



10

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

Que font les étudiant-e-s au sein de l'URT ? Quels sont les motifs des protestations ? A quoi font face les étudiant-e-s ? Protestent-ils-elles de manière violente ? Pourquoi les forces de l'ordre sont-elles alors présentes ? Que fait le recteur Ganka ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

A quel droit civil et politique fondamental cette séquence fait-elle allusion ? Qu'est-ce qu'une manifestation ? En général, pour quels motifs, les citoyen-ne-s organisent-ils-elles des manifestations ? Que pensez-vous de ce droit ? Est-ce important pour vous de pouvoir revendiquer des besoins et/ou exprimer votre mécontentement aux autorités (et pourquoi) ? Comment qualifiez-vous le fait d'opposer des forces armées à des citoyen-ne-s exerçant pacifiquement leur droit de manifester ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

Information (s) clé (s)

- Dans le monde, notamment en Afrique, Amnesty International veille à ce que les libertés fondamentales, dont le droit de manifester, soient garanties.

FOCUS

En Afrique de l'Ouest, l'exercice du droit de manifester et le respect de cette liberté varie fortement selon les contextes. Si quelques pays font aujourd'hui figure d'exemple, nombreuses sont les violations de ce droit fondamental. Au cours de la dernière décennie, des manifestations d'ampleurs ont émergé pour protester contre la violation des droits humains et des principes démocratiques par les pouvoirs en place. Ces manifestations ont, pour certaines, fait l'objet de vives répressions via le déploiement de forces armées, en complète violation de la **liberté de manifester pacifiquement** et d'exprimer publiquement ses opinions et revendications. La société civile nationale et internationale exerce un travail de vigilance pour le respect des droits et des libertés fondamentales. C'est le cas d'Amnesty International, dont les rapports renseignent en temps réel sur l'état des libertés dans les pays du monde entier.



Épisode 3

LA MANIFESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Prenant connaissance de la violente répression policière dont son ami Djibril et ses collègues ouvriers ont été victimes, Aïcha propose d'organiser une manifestation commune réunissant étudiant·e·s boursiers et jeunes travailleurs, au sein de l'Université. De son côté, Moutari qui s'était pourtant engagé à assurer la défense de la professeure Shugger, est contraint d'y renoncer face à la pression et aux menaces exercées par Lamine et Ganka.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. Thématique 1 : Le leadership féminin
2. Thématique 2 : L'accès à une justice équitable

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

LEADER

Lors d'une réunion des jeunes de l'UPLD, Djibril relate à ses camarades les violences policières subies au sein de la STAT. Face à ces injustices, Aïcha appelle à une mobilisation générale des jeunes étudiant·e·s et ouvrier·e·s. Gambo, tantôt réticent, se laisse finalement convaincre par la proposition d'Aïcha. Le jour de la manifestation, Aïcha est en tête de cortège et défie publiquement le recteur Ganka en lui intimant de tenir ses engagements.



13

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que propose Aïcha pour protester contre la précarité étudiante et ouvrière à Tanasanga ? Que pensent les autres membres du syndicat étudiant de la proposition d'Aïcha ? Comment Gambo réagit-il à la proposition d'Aïcha ? Qui parvient à avoir le dernier mot ? Le jour de la manifestation, qui défie publiquement Ganka ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quelles qualités reconnaissez-vous à Aïcha et que vous inspire son comportement tout au long de cet épisode ? Pour vous, qu'est-ce qu'un·e leader ? Quelles personnalités vous viennent à l'esprit quand on vous parle de leadership ? Quelles qualités reconnaissez-

vous à ces personnalités ? Les hommes sont-ils de meilleurs leaders que les femmes ? Comment expliquez-vous que la grande majorité des décideur·se·s ou dirigeant·es sont des hommes ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? *Existe-t-il, dans votre entourage, des femmes leaders ? Pouvez-vous les citer et dire pourquoi vous les considérer comme telles ?*

Information (s) clé (s)

- En 2021, le continent africain dénombre uniquement 2 femmes Cheffes d'État (Éthiopie, Tanzanie) et 3 Cheffes de gouvernement (Libéria, Namibie, Togo).

FOCUS

Afin de réduire ces discriminations et de permettre l'expression du leadership féminin, plusieurs pays africains ont voté des lois visant à améliorer la participation et la représentation des femmes dans le champs public et politique. Si certains se limitent encore à l'instauration de quotas (Niger, Mali, par exemple), d'autres promeuvent la parité, c'est à dire l'égal accès aux fonctions électives et représentatives entre hommes et femme. C'est le cas du Sénégal qui fit voter la loi parité en 2010¹, et se classe au 3ème rang sur le continent africain en termes de représentativité des femmes en politique² (avec 48 % de femmes à l'Assemblée Nationale). Bien que perfectibles sur bien des aspects, ces mesures témoignent d'un mouvement positif vers une reconnaissance égale du leadership des femmes dans les sphères décisionnaires publiques et politiques.

1 <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article8213>

2 <https://www.jeuneafrique.com/mag/735976/societe/senegal-une-parite-a-lassemblee-mais-pas-a-tous-les-niveaux-politiques/>

SÉQUENCE 2

JUSTICE

Moutari se voit refuser l'accès à sa cliente par l'agent Lamine plus menaçant que jamais. Ce dernier convainc même Ganka, recteur et surtout élu local, d'intervenir dans cette affaire judiciaire en totale violation du principe d'indépendance de la Justice vis-à-vis du pouvoir politique. Face aux menaces conjuguées de Lamine et Ganka, Moutari renonce à assurer la défense de sa collègue. Visiblement affecté par cette situation, il dispense un cours sur le droit à la justice impartiale et à un procès équitable.



15

...DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Moutari parvient-il à voir sa cliente à la prison de Tanasanga ? Que fait l'agent Lamine pour l'en empêcher ? Que demande Ganka à Moutari ? Quelle réponse Moutari donne-t-il à Ganka ? Quel est l'état d'esprit de Moutari au moment de dispenser son cours ? De quoi parle-t-il dans son cours ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quel est le thème évoqué dans cette séquence ? Qu'entendons-nous par une justice impartiale et équitable ? Ces principes vous semblent-ils respectés dans l'affaire Shugger ? Hors-mis le pouvoir judiciaire, quels sont les deux autres grands pouvoirs dans une démocratie ? Connaissez-vous le principe de la « séparation des pouvoirs » et ce qu'il signifie ? Une justice dans laquelle intervient un·e décideur politique, vous paraît-elle indépendante ? Que peuvent craindre les citoyen·ne·s s'ils-elles sont un jour confronté·e·s à une justice qui n'est pas pleinement indépendante ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? (Pensez-vous que la justice est indépendante dans votre pays ? *Connaissez-vous des exemples de cas de justice perturbés voire instrumentalisés par la politique ? Existe-t-il dans vos communautés des Maisons de justice ?*

Information (s) clé (s)

- Les démocraties sont souvent régies par trois types de pouvoirs : l'exécutif (gouvernement et ses membres ministres), le législatif (Parlement et ses membres députés), et le judiciaire (Magistrature et ses membres juges).
- Ces pouvoirs sont exercés de manière indépendante en vertu du principe de la « **séparation des pouvoirs** ».

FOCUS

Véritable pilier de la démocratie, l'accès à une justice indépendante, impartiale et équitable demeure un enjeu de taille pour de nombreux pays du continent africain. Outre les difficultés d'accès des populations aux services judiciaires, c'est la notion de séparation des pouvoirs garantissant l'indépendance de la Justice de toute forme d'influence extérieure qui pose question pour beaucoup de pays. Un simple tour d'horizon sur le continent renseigne sur la collusion qu'il subsiste encore entre justice et politique, et ce, à différents degrés. Au Sénégal, si la séparation des pouvoirs exécutif (gouvernement et ses ministres), législatif (parlement et ses députés) et judiciaire (magistrature et ses juges) est globalement bien respectée, le Chef de l'État et son Ministre de la Justice demeurent membres à part entière du Conseil supérieur de la Magistrature. Au Niger, cette collusion paraît encore plus évidente puisque le Président de la république est également Président du Conseil de Magistrature, au regret des citoyen·ne·s dénonçant avec ferveur une justice placée sous tutelle par le Chef de l'État.



Épisode 4

LE PAMPHLET

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

De retour à Tanasanga, le Maire Cissé est cueilli à froid par Ganka qui le menace de révéler le « business » frauduleux dont il tire profit impunément depuis le début de son mandat. Face à un tel ultimatum, Cissé annonce à la presse sa démission et laisse vacant le poste de Maire tant convoité par Ganka. De son côté, Moutari est démis de ses fonctions et placé sous surveillance suite à la publication d'une mystérieuse vidéo dénonçant le pouvoir obscur et la corruption sévissant à Tanasanga.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. L'État civil
2. La liberté d'expression

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

LE BERCEAU DE LA CITOYENNETÉ

A son retour à Tanasanga, le Maire Cissé s'entretient avec son adjoint à l'éducation Ganka, à l'écart des journalistes. Ganka dénonce les fraudes à l'état civil qui lui permettent d'escroquer les administrés pour le financement occulte de son équipe de football. Face à ces sérieuses accusations, le Maire Cissé annonce sa démission. Ganka, l'air satisfait, savoure cette première victoire qui l'approche un peu plus de son ambition : devenir le Maire de Tanasanga.



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que reproche Ganka au Maire Cissé ? A quoi lui servait cet argent obtenu de manière illégale ? Quelle menace Ganka fait-il peser sur le Maire Cissé ? Que propose le Maire Cissé à Ganka ? Ganka accepte-t-il ? Quelle annonce le Maire Cissé fait-il face aux journalistes réunis à l'aéroport ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Qu'est-ce que l'état civil et à quoi sert-il ? Quel statut confère l'enregistrement à l'état civil ? A quels droits le statut de « citoyen-ne » donne-t-il accès ? En n'étant pas inscrit à l'État civil, de quels droits civils et politiques fondamentaux un individu est-il privé ?

Selon vous, quelles sont les conséquences de la non inscription d'une part importante de la population sur la vie démocratique ? Pour autant, les droits acquis par l'État civil suffisent-ils à faire de vous des citoyen-ne-s modèles ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT-E-S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? Êtes-vous (ou connaissez-vous des personnes) non inscrite (s) à l'État civil ? A quelles difficultés faites-vous (font-elles) face en matière d'accès aux droits ?

Information (s) clé (s)

- En 2021, le continent africain dénombre uniquement 2 femmes Cheffes d'État (Éthiopie, Tanzanie) et 2 femmes vice-présidentes (Libéria, Namibie).
- 68% des ouest africains soutiennent le leadership des femmes¹.

FOCUS

Il arrive que des personnes ne soient pas enregistrées à l'état civil. Cela peut être le cas des enfants né-e-s à domicile dans les zones rurales reculées. Ces enfants n'ont pas d'existence juridique et ne peuvent prétendre aux droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, le droit à la justice, le droit de vote, le droit d'être éligible à une fonction publique, élective ou représentative. Lorsque ces personnes souhaitent accéder à certains services de l'État, des actes frauduleux ou falsifiés peuvent être délivrés moyennant des sommes infiniment supérieures à celles prévues par la loi. Au Sénégal, comme dans d'autres pays de la région ouest-africaine, cette pratique est malheureusement monnaie courante puisque les actes d'état civil frauduleux ou falsifiés sont estimés à 40% à Dakar, à 70% à Saint-Louis et à 90% dans la région du fleuve Sénégal².

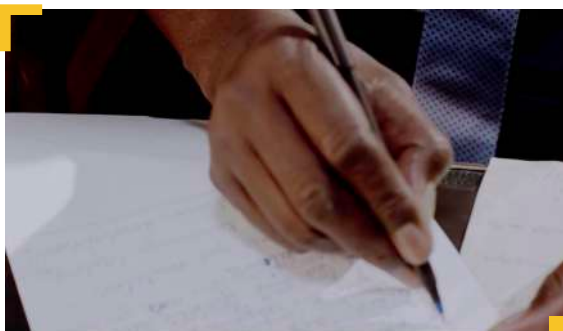
¹ Le soutien pour l'égalité des femmes africaines prend de l'ampleur, Afrobaromètre, 2014

² <https://www.senat.fr/rap/I05-492/I05-4925.html>

SÉQUENCE 2

LIBERTÉ

Seul dans son bureau, Moutari produit un texte dénonciateur aux airs de pamphlet. Lamine prévient Ganka qu'une vidéo dénonçant le pouvoir politique à Tanasanga a été publiée, raison pour laquelle il coupe le réseau pour en limiter la circulation. Suspectant Moutari d'en être l'auteur, Lamine fouille son domicile et l'amène à Ganka pour explication. Bien qu'aucune preuve formelle incriminant Moutari ne soit trouvée, Ganka démet ce dernier de ses fonctions laissant le soin à Lamine de l'assigner à résidence sous haute surveillance.



20

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Que fait Moutari dans son bureau ? Pourquoi Lamine appelle-t-il Ganka si tard dans la nuit ? Comment Ganka réagit-il aux soupçons de Lamine au sujet de Moutari ? Qu'a-t-il fait pour que la vidéo ne se répande pas ? Que cherche Lamine au domicile de Moutari ? Quelle sanction Lamine et Ganka imposent-ils à Moutari ?

DE L'EXTRAIT... (RECONSTITUEZ L'EXTRAIT AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

De quelle liberté fondamentale Moutari est-il privé par Ganka, l'agent Lamine et ses hommes ? Qu'est-ce que la liberté d'expression ? Est-ce une liberté importante (et pourquoi) ? En général, dans quel type de société la liberté d'expression est-elle menacée ? En général, dans quel type de société la liberté d'expression est-elle protégée ? Est-ce toujours vrai ? Pensez-vous que la liberté d'expression est garantie dans votre pays (et pourquoi) ?

QUESTION LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

Information (s) clé (s)

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est le texte fondateur des droits humains. L'article 19 de la DUDH est celui qui consacre la liberté d'expression.

FOCUS

La situation de la liberté d'expression dans la région de l'Afrique de l'Ouest a considérablement progressé au cours des 20 dernières années. Les améliorations apportées ont entraîné un pluralisme des médias, un activisme accru et une participation citoyenne aux processus de gouvernance. Néanmoins, Il arrive que les appareils d'état redoublent d'ingéniosité pour limiter un champ d'expression qui s'est considérablement élargi avec l'avènement des réseaux sociaux. L'adoption de lois restrictives sur l'utilisation des sites d'information en ligne, la veille quotidienne des plateformes d'échanges, les délestages intempestifs en période électorale (ou pour couper court à toutes informations et communications jugées fâcheuses par le pouvoir en place) sont autant de pratiques antidémocratiques rythmant le quotidien de nombreux citoyen·ne·s du continent africain et particulièrement celui des professionnels de l'information (presse écrite, radio, tv et numérique) et des cyber activistes.



Épisode 5

L'ÉPIDÉMIE

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Une mystérieuse épidémie éclate dans la prison de Tanasanga. La journaliste Bintou Diop dévoile au grand jour la responsabilité de l'entreprise STAT, coutumière du déversement de pesticides toxiques dans les eaux de la ville, et ce, avec le blanc-seing de la Mairie. A l'UPLD, l'heure est à la guerre de succession pour déterminer qui sera le nouveau chef de parti, après la disparition de leur leader Wangrin, mort dans des circonstances plus que douteuses.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. Bonne gouvernance
2. Dialogue intergénérationnel

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

MAL GOUVERNANCE

Une mystérieuse épidémie s'abat sur la prison pour femmes de Tanasanga, Accompagnée de l'ancien maire et munie d'un drone, la journaliste Bintou Diop constate une substance toxique irriguant les champs situés aux abords de la prison. Ces champs, gorgés de pesticides appartiennent à la STAT désormais identifiée comme responsable de la toxicité des eaux qui alimentent la prison. Face à l'ampleur médiatique de l'affaire, Ganka entre gestion de crise et fait pression sur M. Cissokho pour rectifier le tir.



23

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que se passe-t-il à la prison pour femmes de Tanasanga ? Quelle est la cause de l'épidémie selon Shugger ? Que découvre Bintou Diop lors de son enquête ? Qui est responsable de l'épidémie à la prison ? L'entreprise STAT est-elle la seule et unique responsable dans cette affaire ? Que demande Ganka à M. Cissokho, le patron de la STAT ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que tente de démontrer la journaliste Bintou DIOP sur la gestion de l'affaire par la Mairie ? Que vous évoque la notion de "Mal gouvernance" ? Selon vous, qu'est ce qui caractérise une « Bonne gouvernance » (quels en seraient les critères) ?

Vous paraît-il normal que les citoyen-ne-s exigent davantage de transparence de la part de leur représentant-e-s ? Que vous évoque la notion de “redevabilité” ? En termes de gouvernance : qui est redevable envers qui ? Quels peuvent être les moyens pour obtenir plus de transparence et de redevabilité ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT-E-S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? Avez-vous le sentiment que les décisions sont toujours prises de manière transparente par celles-ceux qui dirigent vos communautés (pourquoi) ? Avez-vous le sentiment que la redevabilité est globalement respectée par les instances de gouvernance de votre communauté (pourquoi) ?

Information (s) clé (s)

- Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer la performance des pouvoirs publics à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de la transparence et de l'inclusion et d'amener les élus et les organes de gestion à rendre compte de leurs décisions.

FOCUS

Les populations ouest-africaines ont, globalement, une opinion négative de la vie publique et politique. Cela s'explique en partie par l'opacité avec laquelle les classes dirigeantes ont tendance à gouverner, et par le désintérêt croissant des citoyen-ne-s pour la chose publique qui en découle. En conséquence, un manque de confiance ainsi qu'une forme de suspicion permanente subsistent envers des décideur-se-s, qui peinent à répondre aux besoins des populations auxquelles ils-elles doivent pourtant rendre des comptes. La société civile s'organise depuis quelques années pour pallier au manque de transparence à travers le CCAP (Contrôle Citoyen de l'Action Publique). Grâce au CCAP, les citoyen-ne-s ont des moyens concrets d'évaluer l'action de leur gouvernant-e-s sur des critères d'efficacité, transparence, redevabilité, participation et d'accès à l'information. Le CCAP permet ainsi la participation des citoyen-ne-s à la bonne gouvernance de leur communauté, tous secteurs d'activités confondus (environnement ; santé ; éducation...etc).

SÉQUENCE 2

CLASH

La succession de Wangrin à la tête de l'UPLD divise. Les ancien-ne-s du parti veulent désigner un candidat d'expérience le plus rapidement possible alors que les jeunes souhaitent élire démocratiquement un-e candidat-e qui parviendra à rassembler les femmes et les hommes de toutes les classes d'âges. Les membres âgé-e-s du parti s'opposent à l'idée des jeunes et leur reprochent de manquer d'expérience pour diriger une mairie comme celle de Tanasanga. Finalement, Moutari présente sa candidature à la tête de l'UPLD avec un discours rassembleur et inclusif qui séduit toute l'assemblée.



25

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

Quel est l'objectif de la réunion au sein de l'UPLD ? Quelle est la solution privilégiée par les ancien-ne-s du parti ? Quelle est la solution privilégiée par les jeunes du parti ? Selon une ancienne, pour quelle raison les jeunes du parti ne seraient pas capables de gérer la mairie de Tanasanga ? Que dit Moutari dans son discours ? Comment réagit l'assemblée au discours de Moutari ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

Êtes-vous surpris-e par les conflits générationnels en politique ? Comment expliquez-vous ce phénomène ? Qu'est-ce que la gérontocratie ? Comment s'exprime-t-elle dans le milieu politique ? Qu'en pensez-vous ? Comment peut-on réduire les conflits générationnels ? Comment ces conflits sont-ils habituellement gérés (les jeunes ont-ils gain de cause, ou avez-vous le sentiment que les choses ne changent pas) ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

Information (s) clé (s)

- L'Union Africaine (U.A) désigne comme « jeune » la part de la population comprise entre 15 et 35 ans.
- Les jeunes représentent entre 65 et 70% de la population africaine.
- Le « gap » générationnel (l'écart d'âge moyen) entre les populations et leurs dirigeant·e·s s'élève à < **44 ans** > alors qu'en Europe il n'est que de < **11 ans** >

FOCUS

Bien que majoritairement constituées de jeunes (65%) les sociétés africaines valorisent davantage l'**âge** et l'**expérience** dans la prise de décision. Non contents d'occuper une position quasi monopolistique dans les sphères où s'exerce la gouvernance et la prise de décision, les dirigeants désignés ou identifiés comme « vieux » sont également connus pour créer les conditions du status quo, comme en témoignent les records de longévité de certains chefs d'État et de gouvernement sur le continent. Une étude menée par ENDA Lead Afrique de l'ouest cherchant à mesurer la part de jeunes élus (15 - 35 ans) membres du parlement en 2017 au Sénégal, démontrait que la moyenne d'âge de l'Assemblée était de 54 ans, et que seuls 4 députés étaient âgés de moins de 35 ans. A l'échelle du continent africain, la moyenne d'âge de est de 19 ans pour un âge moyen de 63 ans pour les dirigeants politiques. Les jeunes souffrent donc d'un déficit de représentation dans les instances décisionnelles alors qu'ils-elles sont majoritaires dans les pays africains. Cela contribue à accentuer les conflits générationnels et à miner la confiance des jeunes en la démocratie.



Épisode 6

BINTOU

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Dans ce contexte de fortes tensions lié aux élections, Bintou Diop la journaliste, est agressée quelques temps après son “one woman show” à charge contre le pouvoir politique de Tanasanga. Les deux partis opposés, le PDC et l'UPLD, recrutent pour étoffer leurs campagnes respectives : Ganka propose un deal à Gambo, leader syndical à l'Université, en échange du soutien inconditionnel des étudiant-e-s syndiqués au PDC... Aïcha, quant à elle, enrôle le très populaire Bachar dans les rangs de l'UPLD.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. Thématique 1 : Le droit à l'information
2. Thématique 2 : L'engagement civique
3. Thématique 3 : Le clientélisme politique

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

INFORMEZ-VOUS !

Partie interroger M. Cissokho, le directeur de l'entreprise nationale STAT, Bintou Diop est interpellée par un gardien au ton menaçant. Le soir, elle délivre un "one woman show", très critique à l'égard du pouvoir, qu'elle conclut en rappelant aux citoyen-ne-s leur droit d'exiger des comptes de leurs représentant-e-s et d'accéder à l'information. Quelques temps après, elle est agressée à son domicile.



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

Quel est le métier de Bintou Diop ? Qu'a-t-elle demandé à M. Cissokho ? Ce dernier a-t-il répondu aux questions de Bintou ? Que lui dit l'agent de sécurité de la STAT ? Que dénonce-t-elle dans son One Woman Show (quels en sont les principaux sujets) ? Sur quel droit (ou point) insiste-t-elle particulièrement en conclusion de son discours ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT-E-S)

Qu'est-ce que le droit à l'information ? Est-ce un droit fondamental pour vous ? Selon vous, ce droit est-il réservé uniquement aux professionnels de l'information (telle Bintou, journaliste), ou concerne-t-il les citoyen-ne-s de tous bords ? Ce droit vous paraît-il essentiel en démocratie, et pourquoi ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? *Pensez-vous que vous manquez d'informations sur certains sujets de la vie citoyenne ? Que feriez-vous si vous étiez mieux et plus informés ?*

Information (s) clé (s)

- Le droit public à l'information ou droit à l'information publique est une liberté fondamentale inscrite à l'**Article 19** de la déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)

FOCUS

La question du droit à l'information touche non seulement les citoyen·ne·s mais aussi les professionnels des métiers de la communication et de l'information tels que les journalistes. En effet, beaucoup de journalistes du continent se trouvent dans l'incapacité d'exercer leur métier, car confronté·e·s à la rétention d'information de la part des décideur·se·s et des organes décisionnels. Pire encore, il arrive qu'ils-elles subissent des intimidations en tous genres, leur empêchant d'accomplir leur mission qui est d'informer le plus grand nombre de leurs concitoyen·ne·s sur les affaires de la cité. L'affaire **Ignace Sossou** au Bénin, en est la parfaite illustration : présent à un atelier d'échange autour de l'« infox »¹, le journaliste béninois Ignace Sossou a relayé sur le réseau social Twitter les propos très critiques à l'égard du pouvoir, tenus par un haut représentant de l'État. Constatant que ses propos (qu'il jugeait dénaturés) avaient été relayés sur les réseaux, cette personnalité d'Etat rétropédale et accuse le journaliste de retranscription mensongères. Ignace Sossou sera finalement condamné à six mois de prison pour « harcèlement par voie électronique ».

29

SÉQUENCE 2

ENGAGEMENT

Aïcha tente de recruter Bachar dans les rangs de l'UPLD. Véritable modèle pour sa communauté, Bachar est le symbole de l'engagement communautaire loin des partis politiques. Afin de le convaincre, Aïcha organise une nouvelle rencontre avec

¹ Information mensongère conçue de manière délibérée pour nuire ou induire en erreur

Moutari dans les rues du 9ème arrondissement de Tanansaga, d'où Bachar est issu. Constatant l'empathie et la détermination affichée par Moutari face au désarroi de ses concitoyen·ne·s, Bachar songe de plus en plus à franchir le pas.



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quel est l'objet des réunions qu'organise Bachar au sein du foyer ? Quelle proposition Aïcha est-elle venue lui faire ? Que lui répond Bachar ? Que pense Bachar de l'engagement en politique ? Que privilégie-t-il à la place ? Où se rendent Aïcha, Bachar et Moutari lors de la deuxième rencontre ? Que pensent les citoyen·ne·s rencontré·e·s de celles·ceux qui les gouvernent ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Qui de Bachar ou Aïcha vous a convaincu ? S'engager en politique est-il le seul moyen d'exprimer sa citoyenneté ? Quels autres moyens Bachar évoque-t-il en réponse à la proposition d'Aïcha ? Selon vous, pourquoi certain·ne·s privilégient l'engagement associatif et communautaire à l'engagement politique ? Ces deux types d'engagement peuvent-ils être complémentaires ?

QUESTION LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? *Connaissez-vous des personnes engagées civiquement au sein de vos communautés ? (L'êtes-vous, vous-même ?). L'ont-elles fait avec le soutien des pouvoirs en place (ou en dépit de leur soutien ? Que sont-elles parvenu à réaliser à travers leur engagement ?*

FOCUS

L'engagement civique peut être compris comme le fait de travailler pour ce que l'on pense être le bien-vivre de sa communauté. Il peut être politique mais bien souvent, par choix, il ne l'est pas. La sous-représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnaires s'explique en partie par la volonté de ces deux catégories de population, de ne pas interférer dans le champ politique perçu comme partisan et violent, et ce, au profit d'un engagement au sein des organisations communautaires de base (OCB) ou des organisations de la société civile (OSC). En Afrique de l'Ouest, cette désertion des voies politiques de la participation, se traduit par le nombre important de jeunes et de femmes investi-e-s dans des missions d'intérêt général, autour de problématiques difficiles à inscrire en haut de l'agenda politique. Exemple : nombreuses sont les associations œuvrant dans le domaine de la prévention en matière de santé sexuelle et reproductive, pour mieux informer les populations et les prémunir face aux risques auxquels elles s'exposent. Ainsi, ces actions menées de manière autonome par les citoyen-ne-s attestent de la capacité des communautés à s'auto-organiser indépendamment du soutien moral, matériel ou financier de leurs décideur-se-s. Pour autant, toutes les formes d'engagement civique ont leur place et peuvent s'avérer complémentaires pour le bien commun.

31

SÉQUENCE 3

DONNANT DONNANT



Le syndicat étudiant de l'URT dirigé par Gambo est en pleine réunion quand Ganka, le recteur, fait irruption. Ce dernier s'entretient avec Gambo et lui promet une avance de fond sur les bourses, si et seulement si les étudiant·e·s soutiennent publiquement sa candidature aux prochaines élections municipales. L'échange se conclut et laisse Gambo songeur.

DE L'EXTRAIT... (RECONSTITUEZ L'EXTRAIT AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quelle est l'objet de la réunion des étudiant·e·s syndiqués de l'URT ? Qui s'est présenté devant les locaux du syndicat étudiant ? Quel deal Ganka a-t-il proposé à Gambo ? Comment Gambo a-t-il réagi ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que pensez-vous de la proposition formulée par Ganka à Gambo ? A quoi s'apparente cette pratique ? Comment définiriez-vous le clientélisme ? Selon vous, cette pratique est-elle courante ? Cette pratique vous paraît-elle démocratique (pourquoi) ? Comment les citoyen·ne·s peuvent-ils-elles lutter contre ce type de pratique ? Existe-t-il dans votre communauté ou votre pays des organisations luttant contre ce type de pratique ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

FOCUS

Appelée également "politique du ventre", le clientélisme sévit dans la vie politique africaine, particulièrement en période électorale. S'apparentant à un "troc" ou un échange de bons procédés, le clientélisme politique se manifeste, par exemple, quand un·e candidat·e à une élection garantit et/ou attribut une faveur à des électeur·rice·s en échange de leur soutien. Ainsi, la simple prise en charge d'une ordonnance médicale, de fournitures scolaires, ou des frais d'organisations d'un baptême permet à un·e candidat·e d'obtenir le vote de ses concitoyen·ne·s le jour du scrutin. A défaut de reposer sur une vision ou un programme cherchant à développer les communautés sur le long terme, le clientélisme apparaît comme le choix de la facilité tant pour le « patron » (celle-celui qui possède les moyens de subvenir aux besoins d'autrui) que pour le « client » (celle-celui cherchant à obtenir l'aide, souvent ponctuelle, du patron en échange de son soutien). Cette vision utilitariste de la politique incite décideur·se·s et citoyen·ne·s à considérer l'élection comme l'horizon indépasseable de la vie démocratique. Les citoyen·ne·s limitent leur participation politique au glissement du bulletin de vote dans l'urne et dirigent ainsi leurs voix vers le candidat·e le-la plus offrant·e.



Épisode 7

KIDNAPPING

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Souhaitant protéger sa famille des tensions électorales, Moutari aide sa femme Félicité et sa fille Didjé à quitter la ville. Mais celles-ci sont kidnappées dans d'effroyables circonstances. Dans le même temps, les soutiens aux candidat·e·s se défient mutuellement: Gambo a rallié le PDC de Ganka et se ligue contre l'UPLD d'Aïcha et Moutari. En dépit des récents évènements autour de sa famille, Moutari soutenu par Aïcha ne faiblit pas : il organise un meeting politique rassembleur au Marché-Gare.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. Thématique 1 : Égalité femme-homme
2. Thématique 2 : La gouvernance inclusive

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1 ELLES COMPTENT

Aïcha suggère à Moutari de faire son prochain discours devant le Marché-Gare. L'assemblée sera principalement féminine et Aïcha rappelle que "leurs voix comptent autant que celles des hommes". De retour chez elle, Aïcha essaie de convaincre Salimata, sa grand-mère, d'assister au meeting. Le jour du meeting, Aïcha assure l'introduction devant une assemblée majoritairement jeune et féminine...

34



DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Où Aïcha propose-t-elle que Moutari tienne son meeting ? Qu'est-ce qui motive le choix du Marché-Gare ? De retour chez elle, que demande Aïcha à sa grand-mère Salimata ? Sa grand-mère semble-t-elle favorable ? Pourquoi ? Qui fait le discours d'ouverture du meeting juste avant Moutari ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Que sous-entend Aïcha quand elle dit à Moutari que les voix des femmes comptent aussi bien que celles des hommes ? Pensez-vous que les voix et les opinions des femmes sont suffisamment prises en compte par les décideur·se·s et pourquoi ? Quels peuvent être les moyens pour améliorer la participation des femmes au débat public et à la prise de décision ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient vous arriver.

Information (s) clé (s)

En 2021, en Afrique de l'Ouest...

- Le Sénégal est, pour l'heure, le seul pays à avoir adopté la loi Parité (2010) assurant l'égal accès des femmes aux fonctions électives et représentatives.
- Seuls 17% des fonctions décisionnelles nominatives (Vice-présidence, Ministères, Secrétariat d'État) sont occupées par des femmes.

FOCUS

Le Sénégal est le seul pays d'Afrique de l'Ouest à avoir adopté la Loi Parité (2010) permettant aux femmes de bénéficier d'un égal accès aux fonctions publiques électives et représentatives. Avec 48 % de femmes à l'Assemblée Nationale, le Sénégal se classe au troisième rang sur le continent africain en termes de représentativité des femmes. D'autres pays tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont opté pour la mise en place de quotas (15 à 30 % en fonction du pays) pour une meilleure accession des femmes aux fonctions électives et représentatives. Si ces dispositions témoignent d'un mouvement positif vers une meilleure reconnaissance du leadership politique des femmes sur le continent, leur application concrète fait encore débat (*caractère non contraignant de certaines des lois promulguées ; manque de femmes souhaitant investir le champ politique ; effet de remplissage des listes électorales ; maintien d'une tutelle masculine*). Par ailleurs l'inégalité femme-homme subsiste dans l'accession aux fonctions dites « nominatives » au sein des gouvernements : en 2021 le Sénégal compte ainsi 8 femmes ministres (sur 37 au total), le Burkina Faso 9 (sur 33 au total) le Niger 7 (sur 44 au total) et le Mali 4 (sur 25 au total).

SÉQUENCE 2

INCLUSION

Dans son discours devant le Marché-Gare, Moutari appelle au changement. Il souhaite que les projets de développement bénéficient à toute la population tanasangaise. Il compte pour cela s'appuyer sur des figures émergentes de la scène politique locale, mais aussi gouverner avec les éternels laissés-pour-compte que sont les jeunes et les femmes. Son discours emporte l'adhésion de l'assemblée réunie au meeting.



36

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Quelles sont les caractéristiques de l'assemblée présente au meeting? Quels sont les objectifs annoncés par Moutari lors de son discours? Sur quelles parties de la population compte-t-il s'appuyer pour mener à bien son programme?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Qu'est-ce qui caractérise la campagne électorale conduite par Moutari et Aïcha? Qu'est-ce qui la différencie de celle de leurs adversaires? Qu'est-ce qu'une gouvernance inclusive? Comment peut-on y parvenir? Selon vous, quels seraient les bénéfices d'une gouvernance inclusive pour la démocratie?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires? Comment ont-elles réagi? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver? *Trouvez-vous la gouvernance de vos communautés inclusive? Quels manques observez-vous à ce niveau? Aimerez-vous être davantage consulté·e·s par vos instances et influencer davantage sur la prise de décision?*

FOCUS

La notion d'inclusion soutient l'idée selon laquelle une gouvernance pleinement démocratique est celle qui associe les plus vulnérables dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et politiques publiques sur un territoire donné. Femmes et jeunes, pourtant majoritaires, en sont souvent les grands oubliés, et subissent les effets de décisions prises en leur nom par une minorité d'individus. En ce sens, les pouvoirs publics nationaux et locaux du continent accordent de plus en plus d'importance à l'intégration d'une approche de genre dans la conception de leurs politiques de développement ; (cf : budget sensible au genre) en témoigne la lente démocratisation du budget sensible au genre. Toutefois, le défi de l'inclusivité demeure dans la mise en œuvre et l'évaluation de tels dispositifs où femmes et jeunes manquent à l'appel.



Épisode 8

LA DÉCHARGE

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Un incendie se déclare sur une vieille décharge située dans un quartier populaire de Tanasanga. La gestion municipale est mise en cause : la décharge aurait dû fermer au profit d'une nouvelle. Missionnée par Bintou, Aïcha part accéder aux comptes de la Mairie pour faire la lumière sur cette affaire. Parallèlement, l'UPLD de Moutari et le PDC de Ganka se livrent à une guerre de communication sur les réseaux sociaux.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

1. Thématique 1 : L'accès à l'information publique
2. Thématique 2 : E-citoyenneté

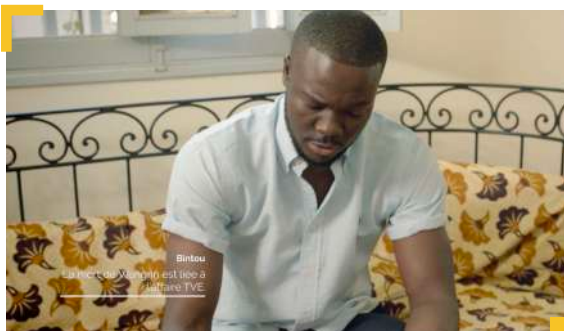
QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPISODE

Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

SÉQUENCE 1

SERVICE PUBLIC

Aïcha se rend à la mairie et demande à consulter le dossier Tanasanga Ville Emergente. Elle l'obtient malgré un employé de mairie peu coopératif. De retour au QG de l'UPLD, elle analyse les documents et redoute qu'une partie de l'argent de ce projet soit utilisée pour financer la campagne municipale de Ganka et du PDC.



39

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Pourquoi Aïcha se rend-elle à la mairie ? L'employé de la mairie se montre-t-il coopératif ? Pourquoi à votre avis ? Quelle clause Aïcha met-elle avant pour justifier son accès au dossier ? Que craignent les opposants UPLD sur l'utilisation des fonds publics gérés par la Mairie ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Un·e citoyen·ne· a-t-il-elle le droit de consulter des documents détenus par la Mairie (et pourquoi) ? Quel droit fondamental exerce-t-il-elle en le faisant ? Pourquoi est-il important pour les citoyen·ne·s d'exercer ce droit ? Quelles mauvaises pratiques peuvent être évitées grâce à l'accès à l'information publique ? A quel principe de la « bonne gouvernance », l'accès à l'information publique contribue-t-elle ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ?

Information (s) clé (s)

- Un·e citoyen·ne est en droit de réclamer les procès-verbauxréunions de travail durant lesquelles les décideur·se·s sont amené·e·s à statuer sur des questions impactant sa communauté (ex : conseil municipal, conseil départemental)
- L'accès à l'information publique est un élément fondamental du contrôle citoyen de l'action publique. fait partie intégrante du contrôle citoyen

FOCUS

Malgré l'affirmation de plus en plus régulière de la transparence comme principe de la bonne gouvernance dans les affaires publiques, nombreux sont les citoyen·ne·s ignorant leurs droits en la matière. Il arrive également que les agents publics, par méconnaissance de ces droits, nient aux citoyen·ne·s l'accès aux documents publics. Au Sénégal, le code des collectivités locales précise les modalités sous lesquelles un·e citoyen·ne lambda est en mesure de consulter des documents que les pouvoirs publics sont dans l'obligation de mettre à disposition. C'est notamment le cas pour les procès-verbaux (compte-rendu) du conseil municipal que tout citoyen·ne·s peut réclamer (à ses frais) ; mais aussi celui des débats d'orientation budgétaire (D.O.B) qui sont ouverts au public et qui constituent un moment charnière de la gestion publique locale (les citoyen·ne·s pouvant exercer leur droit de regard sur les arbitrages budgétaires réalisés par leurs représentant·e·s et ainsi « **contrôler** » l'action publique).

SÉQUENCE 2

CLIC

En visite à la décharge, Moutari aperçoit une petite fille attristée d'avoir perdu sa peluche dans l'incendie. Il va la réconforter et est pris en photo lors de cette scène. Cette image fait le buzz sur les réseaux sociaux où les jeunes de l'UPLD ont une forte présence. Face au succès de la photo de Moutari, Ganka se rend également sur la décharge. Il offre une nouvelle peluche à la petite fille devant les photographes et les journalistes.



41

DE LA SÉQUENCE... (RECONSTITUEZ LA SÉQUENCE AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Pourquoi Moutari se rend-il sur la décharge ? Que fait Aïcha quand Moutari s'adresse aux journalistes ? Dans quel but prend-t-elle ces photos ? Comment les internautes ont-ils réagi à la photo publiée par Aïcha sur les réseaux ? Quelles instructions Aïcha donne-t-elle à ses camarades UPLD concernant la photo publiée ? Que fait Ganka en réponse au buzz suscité par la photo de Moutari à la décharge ?

...AU THÈME (DÉCRYPTEZ LE THÈME AVEC LES PARTICIPANT·E·S)

Avez-vous déjà entendu parler des « TIC » ? Si oui, que signifie ce sigle ? A quelle fréquence les utilisez-vous ? Quel usage en faites-vous ? Pensez-vous qu'ils ont également un rôle à jouer dans la démocratie ? Si oui, lequel ? Connaissez-vous les mouvements Y'en a Marre, Balai Citoyen, Filimbi ? Qu'ont-ils en commun ?

QUESTIONS LIANT LA FICTION À L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE DES PARTICIPANT·E·S

Connaissez-vous des personnes qui ont vécu ou été témoins de situations similaires ?

Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui vous sont déjà – ou pourraient – vous arriver ? Pour vous, est-ce positif ou négatif de pouvoir exprimer une opinion sur les réseaux (et pourquoi) ? Le faites-vous fréquemment ? Pourquoi ? Avez-vous, des anecdotes ou des exemples relatifs à l'utilisation des réseaux sociaux, à partager ?

Information (s) clé (s)

- En Afrique de l'Ouest, la communauté du numérique s'organise pour exercer une citoyenneté active à travers les réseaux sociaux, le blogging et le mediatraining¹.
- Africtivistes (Ligue des cyber-activistes africains pour la démocratie) est un réseau de cyberblogueurs lanceurs d'alertes, spécialisé dans l'activisme numérique et l'E-citoyenneté.

FOCUS

Si les réseaux sociaux prennent aujourd'hui une place prépondérante dans le débat public, c'est en grande partie parce que les citoyen·ne·s du continent ont compris les avancées démocratiques qu'ils permettent de réaliser. Les mouvements citoyens tels que Y'en a Marre, Filimbi ou encore Balai Citoyen en sont les exemples les plus marquants, puisqu'ils se sont forgés à l'aide de ces plateformes d'échanges offrant un espace de débat et de mobilisation sans précédent. Non contents de faire émerger de nouveaux modes de mobilisation, les réseaux sociaux ont également permis aux citoyen·ne·s de tous horizons d'investir le débat public et d'alerter opinion et décideur·se·s sur les problématiques qui leur sont chères (violences faites aux femmes, environnement, conditions d'études, flambée des prix des produits de premières nécessité). Enfin, les réseaux sociaux s'avèrent être de redoutables outils de communication, notamment en période électorale où adversaires (et leurs militants-sympathisants) redoublent d'ingéniosité pour convaincre et emporter l'adhésion du plus grand nombre.

¹ <https://www.africtivistes.org/>





Pour en savoir plus

ONG RAES
18 rue Loulou (Fann-Hock), Dakar
Tél : +221 33 842 65 15
Mail : contact@ongraes.org